

AVIS AU PUBLIC

Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – Extension de la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) l'Espelidou

Ouverture de la concertation

Par délibération n° URBA-005-15791/24/CM du 22 février 2024, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer relative à l'extension de la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) l'Espelidou.

- **Ouverture de la concertation**

La concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Fos-sur-Mer pour l'extension de la MAS l'Espelidou est ouverte à compter du **7 octobre 2024**. La date de clôture de cette concertation sera portée à la connaissance du public par voie de publication dans un journal local au moins 15 jours avant cette date.

- **Modalités de la concertation**

Un dossier des études liées au projet, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études, sera mis à la disposition du public :

- *Sous format papier* :
 - À la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – Allée de la Passe-Pierre – Trigance 4 – 13800 ISTRES ;
 - En Mairie de Fos-sur-Mer – avenue René Cassin – 13270 FOS-SUR-MER.
- *Sous format numérique* :
 - Sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/dpmec-plu-espelidou-fsm> accessible depuis le site internet de la Métropole.

Le public pourra formuler ses observations sur des registres mis à sa disposition :

- *Sous format papier* :
 - À la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – Allée de la Passe-Pierre – Trigance 4 – 13800 ISTRES ;
 - En Mairie de Fos-sur-Mer – avenue René Cassin – 13270 FOS-SUR-MER.
- *Sous format numérique* :
 - Sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/dpmec-plu-espelidou-fsm> accessible depuis le site internet de la Métropole.
- Par mail, à l'adresse dédiée : dpmec-plu-espelidou-fsm@mail.registre-numerique.fr.
- En les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Division Istres – BP 48014 – 13567 MARSEILLE cedex 02.